

Tombola - Attijariwafa bank à l'occasion des Campagnes Priceless Mastercard World Elite

Règlement de la tombola organisée par Attijariwafa bank, société anonyme au capital de 2 151 408 390 DH - Siège social : 2, boulevard Moulay Youssef, Casablanca. Agréée en qualité d'établissement de crédit par arrêté du ministre des finances et de la privatisation n° 2269-03 du 22 décembre 2003 tel que modifié et complété - RC 333.

Ci-après désignée par « Attijariwafa bank »
Les candidats sont désignés par « Les candidats » ou « Les participants »

ARTICLE 1 : DEFINITION

Attijariwafa bank organise une tombola dans le cadre des campagnes Priceless Mastercard World Elite, visant à dynamiser l'activation et encourager l'usage de la World Elite en récompensant les clients détenteurs de la carte et ce durant la période de fin mars à début juin pour l'activation et de fin mars à fin décembre pour l'usage. Le projet se déroulera sous la forme d'une campagne en Always-On avec double objectif donnant droit à 12 Priceless Packages et autres cadeaux. Plusieurs gagnants seront tirés au sort.

ARTICLE 2 : TERRITORIALITE

Le présent règlement de jeu est ouvert à toute personne résidente au Maroc souhaitant participer selon les conditions stipulées dans l'Article 3.

ARTICLE 3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Cette tombola est ouverte à toute **personne physique, âgée de plus de 18 ans**, résidente au Maroc. Une seule participation est acceptée pendant toute la durée de la tombola. Sont exclus de toute participation à la tombola les membres du personnel d'Attijariwafa bank, les membres du personnel de l'agence de communication digitale, partenaire pour la mise en place du produit ainsi que les membres de leurs familles. En plus du notaire Maître Ahmed TAIL TAHRI et son personnel et leurs membres de famille et toute personne ayant participé à l'élaboration de l'offre Priceless.

Chaque client sera représenté une seule fois et ce quel que soit le nombre de comptes dont il dispose. En cas de détention de plusieurs comptes pour un seul client, ce dernier participera une seule fois.

ARTICLE 4 : GAINS

Cette tombola consiste à récompenser :

- 6 gagnants de packages Priceless ayant, pour l'activation entre le 01/04/2026 et le 05/06/2026, campagne d'activation à l'onboarding et de réactivation des porteurs inactifs
- 6 gagnants de packages Priceless et 55 gagnants de Vouchers ayant, pour l'usage entre le 01/04/2026 et 25/12/2026, campagne de stimulation du spend et de l'usage récurrent en cross border

Campagnes Priceless World Elite :

Notre proposition de valeur conçue pour adresser les enjeux d'activation et de spend sur le portefeuille World Elite

Campagnes Priceless 2026 en Always-on pour la clientèle WE (6000 clients)

Objectif double : Activation et augmentation du Spend en cross border

12 Packages Priceless

Les packages **Priceless** donnent accès à des expériences premium exclusives, entièrement prises en charge pour être vécues sans contraintes



- 55 Vouchers*



*Estimation à ajuster en fonction des choix de vouchers et des marchands

Expériences Priceless 1/2

Les expériences Priceless proposées s'inscrivent dans la continuité d'événements internationaux emblématiques, tels que la finale de l'UEFA Champions League, le festival du film de Venise ou encore des tournois de golf de prestige comme l'open championship.

CANNES FILM FESTIVAL x2	FINALE UEFA CHAMPIONS LEAGUE x1	FINALE UEFA CHAMPIONS LEAGUE x2	PLAYER MASCOT FINALE UEFA CHAMPIONS LEAGUE x2
Cannes, France	Budapest, Hungary	Budapest, Hungary	Budapest, Hungary
Du 21 au 23 mai	Du 29 mai au 31 mai	Du 29 mai au 1er juin	Du 29 mai au 1er juin
<ul style="list-style-type: none"> Package 3D2N pour 2 personnes dans un hôtel 5 étoiles Accès Red Carpet Dîner exclusif 	<ul style="list-style-type: none"> Package 3D2N pour 2 personnes dans un hôtel 4 étoiles Billets Cat 1 Visite guidée de Budapest 	<ul style="list-style-type: none"> Package 4D3N pour 2 personnes dans un hôtel 5 étoiles Billets Cat 1 Visite guidée de Budapest Dîner exclusif et Priceless Surprises 	<ul style="list-style-type: none"> Package 3D2N pour 2 personnes (enfant + adulte) dans un hôtel 4 étoiles Expérience Player Mascot de la finale Billets Cat 2

Billets d'avion Business et transfert de et à l'aéroport inclus dans tous les packages

Expériences Priceless 2/2

Les expériences Priceless proposées s'inscrivent dans la continuité d'événements internationaux emblématiques, tels que la finale de l'UEFA Champions League, le festival du film de Venise ou encore des tournois de golf de prestige comme l'open championship.

ROLAND-GARROS x2	OPEN CHAMPIONSHIP x2	VENISE FILM FESTIVAL x1
Paris, France	Royal Birkdale, Southport, UK	Venise, Italie
Du 29 mai au 31 mai Du 30 mai au 1 juin	Du 18 au 20 juillet	Du 6 au 8 septembre
<ul style="list-style-type: none"> Package 3D2N pour 2 personnes dans un hôtel 5 étoiles Access au stade RG Déjeuner premium Backstage tour (confirmation finale début Avri) 	<ul style="list-style-type: none"> Package 3D2N pour 2 personnes dans un hôtel 4 étoiles Dîners exclusifs Access au Patron's Pavilion round 4 en 18th Grandstand seating 	<ul style="list-style-type: none"> Package 3D2N pour 2 personnes dans un hôtel 5 étoiles Dîners exclusifs Séance de coiffure et maquillage Accès Red Carpet

Billets d'avion Business et transfert de et à l'aéroport inclus dans tous les packages

Les gagnants seront tirés au sort à partir de la base de données, parmi les personnes telles que définies dans l'article 1 et ayant rempli les conditions de participation.

Afin de valider le gain, l'opération de souscription doit être confirmée par une extraction du système informatique d'Attijariwafa bank.

ARTICLE 5 : MODALITES DE SELECTION

5.1 Les gagnants seront tirés au sort depuis une liste de participants éligibles en présence du notaire.

5.2 Tout(e) gagnant(e) à l'un des tirages au sort sera exclu(e) des tirages au sort suivants.

5.3 Le tirage au sort est souverain. Aucune réclamation ne sera admise.

5.4 Toute personne éligible à la tombola n'ayant pas été tirée au sort pourra participer au tirage suivant durant la période de cette tombola.

ARTICLE 6 : REMISE DES GAINS

7.1 Une date et une adresse postale sera communiquée aux gagnants pour récupérer leurs gains.

7.2 Une photo commémorative sera prise et partagée dans une publication sur les réseaux sociaux d'Attijariwafa bank.

7.3 Les gagnants qui ne résident pas à Casablanca pourront demander à se faire livrer leurs gains via la voie postale.

ARTICLE 7 : PUBLICITE

Chaque gagnant autorise, d'ores et déjà, Attijariwafa bank à utiliser sans aucune rémunération ni restriction et à tout moment, son identité, photographie, vidéo ou toute autre information relative à sa participation à cette Tombola, à des fins publicitaires ou promotionnelles, sur tout support, sans que cette utilisation ne puisse ouvrir d'autres droits que le prix gagné. Le participant gagnant renonce d'ores et déjà expressément à réclamer à Attijariwafa bank toute contrepartie financière au titre des parutions.

ARTICLE 8 : EXPLOITATION DE L'IMAGE DU GAGNANT

Tout participant autorise Attijariwafa bank, par le biais des présentes, à utiliser et exploiter, sans aucune restriction ni rémunération et à tout moment, son image par reproduction, diffusion et/ou représentation de celle-ci en interne et en externe et ce, au travers de tout moyen de diffusion, notamment la communication par voie électronique (site internet, Intranet, réseaux sociaux...), quel qu'en soit le format, le vecteur et l'appareil de réception, ainsi que par mise à la disposition du public quel que soit le procédé analogique ou numérique ou le mode de transmission audiovisuel ou téléphonique utilisé.

La présente autorisation est consentie pour l'utilisation de l'image du/des participant(s) en tout ou partie, en nombre illimité et dans le monde entier.

ARTICLE 9 : PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Les participants sont informés que les données personnelles obligatoires les concernant, enregistrées dans le cadre de la présente tombola, sont nécessaires à la prise en compte de leur participation à la tombola.

Ils bénéficieront d'un droit d'accès, de rectification et de retrait des données les concernant sur simple demande en l'adressant accompagnée de la CNIE à l'adresse : [DPO app@attijariwafa.com](mailto:DPO_app@attijariwafa.com), conformément à la loi 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel. Ils peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données les concernant, sauf lorsqu'elles sont recueillies en vertu d'une loi.

Certaines de ces données à caractère personnel sont obligatoires pour le traitement de la tombola. Le défaut de communication de ces données est susceptible d'empêcher le bon traitement de la présente tombola. Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique par Attijariwafa bank responsable de traitement. Attijariwafa bank s'engage à ne faire usage des informations recueillies que pour les seules nécessités de l'exécution de la présente tombola, ou pour répondre aux obligations légales et réglementaires. Les données seront conservées pour une durée d'un an à compter de la date de fin de la tombola.

ARTICLE 10 : ACCEPTATION

Les participants à cette tombola acceptent totalement et sans restriction ni réserve les modalités du présent règlement. Attijariwafa bank se réserve le droit de modifier, de proroger, de reporter ou d'annuler la tombola objet du présent règlement si les circonstances l'exigeaient. Sa responsabilité ne saurait, en aucun cas, être engagée de ce fait.

ARTICLE 11 : DESISTEMENT

Le désistement de tout participant, notifié ou non à Attijariwafa bank ne saurait donner lieu à aucune compensation ni aucune indemnisation et ce, quels que soient les motifs dudit désistement sauf cas de force majeure dûment justifié.

ARTICLE 12 : DEPOT DU REGLEMENT

Le présent règlement sera déposé au rang des minutes de **Maître Ahmed TAIL TAHRI, Notaire dont l'étude est sise à Casablanca au 5, rue Chasseur Jules Gros**

ARTICLE 13 : ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Les tribunaux de Casablanca sont seuls compétents pour connaître de tout litige à l'occasion de l'exécution du présent règlement.

Fait à Casablanca le 31/03/2026

Youssef BENCHEKROUN

Responsable Marketing –
Banque Privée



Ibtissam ABOUHARIA

Responsable Communication Digitale



